

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/42**

**Objet : Décision modificative du budget n° 3**

Vu la délibération n° 2011/20 du 15/04/2011 adoptant le budget primitif ;

Considérant le projet d'urbanisation dans la zone IAU3 et la nécessité de créer un budget annexe ;

Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Réduction de crédits en recettes et en dépenses :

<b>Dépenses</b>	Article 2111 Terrains divers – Opération 10001	- 180 000 €
<b>Recettes</b>	Article 1641 Emprunt en unités monétaires	- 180 000 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; la section d'investissement présente donc un budget cumulé en équilibre de 389 875 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/43**

**Objet : création d'un budget annexe et adoption du budget primitif pour l'année 2011**

Considérant le projet d'urbanisation dans la zone IAU3 de la commune ;

Considérant les conseils reçus par le trésorier de la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité :

DECIDE de créer un budget annexe ;

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget annexe primitif 2011 présentée par Monsieur le Maire Alain NORTH, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE de voter le budget annexe primitif 2011 en équilibre pour la section d'investissement comme suit :

**Fonctionnement : 0 €**

**Investissement : 280 000 €**

<b>Dépenses</b>	2111 Terrains divers	280 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>280 000 €</b>
<b>Recettes</b>	1641 Emprunt	180 000 €
	024 Cessions de terrains	100 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>280 000 €</b>

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/44**

**Objet : achat de terrains par la commune**

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Considérant le projet d'urbanisation de la zone IAU3 ; que ce projet nécessite pour la commune d'acquérir des parcelles de la zone de propriétaires qui ne sont pas intéressés par l'urbanisation de celles-ci ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 226 section 2, 3,73 ares (trois ares et soixante treize centiares) appartenant à Monsieur Paul ORTH et Madame Marthe STIEBER, épouse ORTH, domiciliés au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $3,73 \times 3200 \text{ €} = 11\,936 \text{ €}$  ;
- Parcelle n° 227 section 2, 11,48 ares (onze ares et quarante huit centiares) appartenant à Monsieur Paul ORTH domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $11,44 \times 3200 \text{ €} = 36\,608 \text{ €}$  ;

- Parcelle n° 9 section 17, 5,70 ares (cinq ares et soixante-dix centiares) appartenant à Monsieur Paul ORTH domicilié au 28, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $5,70 \times 120 = 684 \text{ €}$  ;
- Parcelle au numéro provisoire n° 5/231 section 2, 2,35 ares (deux ares et trente cinq centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $2,35 \times 3200 \text{ €} = 7\,520 \text{ €}$  ;
- Parcelle au numéro provisoire n° 6/231 section 2, 11,63 ares (onze ares et soixante trois centiares) appartenant à Monsieur Jean-Daniel BOEHLER et Madame Marie-Louise NORTH, épouse BOEHLER, domiciliés au 111, rue Abendmarkt à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $11,63 \times 3200 \text{ €} = 37\,216 \text{ €}$  ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents, excepté Monsieur Patrick GRESSER qui est sorti au moment du vote :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 181 section 2, 2,30 ares (deux ares et trente centiares) appartenant à Madame Jeanne HEY, domiciliée au 93, rue du Bitzen l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $2,30 \times 3200 = 7\,360 \text{ €}$  ;
- Parcelle n° 182 section 2, 1,25 ares (un are et vingt cinq centiares) appartenant à Madame Jeanne HEY, domiciliée au 93, rue du Bitzen l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $1,25 \times 3200 = 4\,000 \text{ €}$  ;
- Parcelle n° 233 section 2, 10,78 ares (dix ares et soixante dix huit centiares) appartenant à Madame Denise NORTH, domiciliée au 69, rue du Goeftberg à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $10,55 \times 3200 \text{ €} = 33\,760 \text{ €}$  ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents, excepté Monsieur Pascal STUTZMANN qui est sorti au moment du vote :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée la parcelle suivante :

- Parcelle n° 232 section 2, 10,25 ares (dix ares et vingt-cinq centiares) appartenant à Monsieur Michel STUTZMANN et Madame Marthe NORTH, épouse STUTZMANN, domiciliés au 7, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $10,25 \times 3200 \text{ €} = 32\,800 \text{ €}$  ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents, excepté Monsieur Alain NORTH, qui est sorti au moment du vote :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle au numéro provisoire n° 7/235 section 2, 91 centiares (quatre vingt onze centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg,

domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $0,91 \times 3200 = 2912 \text{ €}$  ;

- Parcelle au numéro provisoire n° 8/235 section 2, 31 centiares (trente et un centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg, domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $0,31 \times 3200 = 992 \text{ €}$  ;
- Parcelle n° 236, section 2, 1,52 ares (un are et cinquante deux centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg, domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) pour un montant de  $1,52 \times 3200 \text{ €} = 4864 \text{ €}$  ;
- Parcelle au numéro provisoire n° 2/112, 6,5 ares (six ares et cinquante centiares) appartenant à l'Association Foncière de Wintzenheim-Kochersberg, domiciliée au 22, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 2) pour un montant estimé à  $6,50 \text{ ares} \times 3200 \text{ €} = 20\,800 \text{ €}$ .

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/45**

**Objet : instauration de la taxe d'aménagement**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et la loi de finances pour 2011 rectificative n° 2010-1658 du même jour ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L. 331-1 et suivants ;

Vu la circulaire n° COT/B/11/07973/C du 17 mars 2011 ;

Considérant que la taxe locale d'équipement va être remplacée par la taxe d'aménagement ; que, si la commune souhaite l'application d'un taux supérieur à 1 %, la conseil municipal doit voter un taux avant le 30 novembre 2011 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'adopter un taux de 5 % pour la taxe d'aménagement pour les zones UB1, UB2 et UA car les réseaux et la voirie sont déjà en place et déjà financés ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et huit voix pour et une contre (Monsieur Jean-Paul GLASSER, qui aurait souhaité un taux de 5 % pour l'ensemble du village) :

DECIDE d'adopter un taux de 3,5 % dans la zone UB3 (existence d'une participation pour voirie adoptée par une délibération du 11 juin 2004 complétée par une délibération du 9 juillet 2004) ; dans la zone IAU4 (existence d'une participation pour voirie et réseaux adoptée par une délibération n° 2011/11 du 18 février 2011) ; dans toutes les autres zones IAU, IIAU, IIAUL, UL et A du fait de l'inexistence des réseaux actuellement et de la participation que devra faire la personne souhaitant construire dans ces zones ;

DECIDE de ne pas instaurer d'exonérations facultatives de la taxe d'aménagement tel que le code de l'urbanisme en donne la possibilité ;

DECIDE de ne pas mettre en place un versement pour sous densité.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/46**

**Objet : demandes de subventions des écoles de Wintzenheim-Kochersberg et de Fessenheim-le-Bas**

Vu le budget adopté par la commune par une délibération n° 2011/20 en date du 15/04/2011 ;

Vu le détail des subventions allouées au titre de l'année 2011 voté par une délibération n° 2011/21 en date du 15/04/2011 ;

Vu la demande écrite de l'école de Wintzenheim-Kochersberg en date du 21/09/2011, réceptionnée le 21/09/2011 ;

Vu la demande écrite de l'école de Fessenheim-le-Bas en date du 17/09/2011 réceptionnée le 26/09/2011 ;

Considérant que l'enseignante de la classe de CE1 sollicite une subvention pour une classe de découverte qui se déroulera du 12 au 16 décembre 2011 au centre Bel-Air à Quieux Le Saulcy (88) pour les cinq enfants domiciliés dans la commune ;

Considérant que la directrice de l'école de Fessenheim-le-Bas sollicite une subvention pour les cinq élèves des classes de CM1 et CM2 domiciliés dans la commune et qui participeront au stage de cirque qui se déroulera les 14, 15, 17 et 18 novembre 2011 à Graine de Cirque à Strasbourg (67) ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'accorder une subvention à l'école de Wintzenheim-Kochersberg d'un montant correspondant à 7 € par nuitée et par enfant, à savoir :  $7 \times 4 \times 5 = 140$  €

DECIDE d'accorder une subvention à l'école de Fessenheim-le-Bas d'un montant correspondant à 7 € par jour et par enfant, à savoir :  $7 \times 4 \times 5 = 140$  €.

AUTORISE le maire à faire les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/47**

**Objet : demande de subvention de l'association de parents d'élèves**

Vu la délibération n° 2011/41 du 2 septembre 2011 refusant d'octroyer une subvention à l'association de parents d'élèves ;

Considérant que le Maire s'est entretenu avec Madame Déborah MATTER ; que la demande avait été en réalité faite pour acheter du matériel de sonorisation ; qu'il y a donc un projet précis pour l'utilisation de la subvention ;

Le conseil municipal, entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'association de parents d'élèves.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/48**

**Objet : demande de subventions de la chorale de l'Association Sportive et Culturelle de Wintzenheim-Kochersberg**

Vu la demande écrite réceptionnée en mairie le lundi 10 octobre 2011 ;

Considérant que la chorale a été présente à un certain nombre d'évènements organisés par la commune et à la demande des élus ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, excepté Alain NORTH qui s'est retiré au moment du vote ;

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à la chorale de l'Association Sportive et Culturelle de Wintzenheim-Kochersberg d'un montant de 150 € pour la remercier de sa présence lors d'évènements organisés par la commune et pour l'aider à payer des vestes et polos personnalisés.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 5 octobre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 octobre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

**Informations et discussions**

1° Une nouvelle maquette du site internet est présentée au conseil municipal.

2° Le règlement intérieur du cimetière est présenté aux conseillers municipaux afin que les premières conventions de concessions puissent être signées avec les personnes intéressées.

4° Concernant l'aménagement de la Place de la fontaine, la commission de travail doit à nouveau se réunir pour réfléchir aux travaux qui sont envisageables et ceux qui ne le sont pas au des propositions faites par la société CRESCENDO.

Fait à Wintzenheim-Kochersberg, le 14 octobre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH